

Conseil Municipal du 20 février 2014

- Informations de Monsieur le Maire

- Travaux au rez-de-jardin de la mairie

Des infiltrations d'eau ont abîmé les boiseries dans la salle des mariages de la mairie.

Après avis pris auprès de professionnels, il faut enlever la boiserie et les panneaux d'isolation, assainir les murs restant puis remettre des cloisons avec de la brique dans le style déjà existant. Des devis ont été demandés :

- Pour la maçonnerie, l'entreprise ESTEVES José pour un montant de 5 116,94€ HT soit 6 140,33€ TTC.
- L'électricité par JPC Electricité pour 199,37€ TTC (non assujetti à la TVA).
- La toile tendue (au plafond) par l'entreprise HALGATTE pour 1 080,00€ HT soit 1 291,68€ TTC.
- L'assèchement par l'entreprise Nouvel Environnement Habitat pour 602,10€ HT soit 720,11€ TTC.

Accord du Conseil.

- Chemin de la Bruyère

Nécessité d'élargir le chemin des Bruyères en parallèle de la partie affaissée. Ces travaux comprennent l'abattage de 5 grands arbres, dessouchage, terrassement sur 45 ml, chargement du bois, de terre et des souches dans le camion communal). M de Feraudy propose un devis pour ces travaux pour un montant de 1 560,00€ HT soit 1 865,76€ TTC.

Accord du Conseil.

- Agence Postale Communale

La commission d'appel d'offres a attribué les lots du marché public à 8 entreprises qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Lot n° 1 (Gros œuvre, maçonnerie, ravalement, carrelage) : LECONTE pour un montant de 32 449,84€ HT,
- Lot n° 2 (Cloisonnement, doublage, faux plafond) : SNCI pour un montant de 7 255,86€ HT,
- Lot n° 3 (Plomberie sanitaire, VMC, couverture, chauffage) : UTB pour un montant de 14 395,50€ HT,
- Lot n° 4 (Electricité, courants faibles, chauffage électrique, alarme incendie) : ARE pour un montant de 17 847,99€ HT,
- Lot n° 5A (Portes blindées) : AFIMES pour un montant de 17 850,00€ HT,
- Lot n° 5B (Menuiseries extérieures et porte automatique) : AMC pour un montant de 11 586,00€ HT,
- Lot n° 6 (Menuiseries intérieures) : SNCI pour un montant de 7 477,77€ HT,
- Lot n° 7 (Peinture, revêtements muraux et revêtement sol) : GILSON pour un montant de 7 360,00€ HT

Le Conseil autorise la signature de marché de voirie pour un montant global de 116 222,96€ HT.

- DETR 2014

Suite aux travaux d'effacement de réseaux, d'assainissement et d'eaux pluviales effectués rue Thomas Jean Monsaint et chemin des Terrois, la voirie et les trottoirs sont très abîmés et dangereux. Afin de sécuriser les lieux, nous devons prévoir des travaux de restructuration de voirie pour ces 2 voies avec élargissement de trottoirs pour la rue T J Monsaint et un

élargissement du carrefour pour le chemin des Terrois avec la RD 513. Les estimations de la DDTM s'élèvent à :

- 51 630,00€ HT soit 61 749,48€ TTC pour la rue Thomas Jean Monsaint
- 43 735,00€ HT soit 52 307,06€ TTC pour le Chemin des Terrois

Le Conseil autorise le dépôt d'un dossier DETR pour la rue Thomas Jean Monsaint et un pour le Chemin des Terrois.

- Placement en compte à terme

Possibilité de placer la somme de 100 000 € (vente du garage du Lavoir) sur un compte à terme pour une année avec possible renouvellement. Les intérêts ne peuvent être placés. Le trésorier indique que les taux nominal et actuariel sont de 0,12% pour un placement d'une année.

Cette somme sera thésaurisée pour les travaux de confortement de la falaise et sera débloquée au moment de la réalisation des travaux de confortement de la falaise qui pourrait débuter en 2015.

Accord du Conseil.

- Demande de subvention pour les travaux de la falaise

Cette subvention est sollicitée auprès de la DDTM pour les études et les travaux de prévention des collectivités territoriales couvertes par un PPR approuvé. Le budget prévisionnel des études préalables estimé à 175 000,00 € HT et la demande de subventions est de 87 500,00 €, soit un taux de 50 % des dépenses hors taxes auprès du Ministère de l'écologie et du développement durable au titre des fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Accord du Conseil.

- Règlement intérieur, d'hygiène et sécurité

Suite à l'avis favorable du Centre de Gestion du Calvados en date du 16/01/14, le conseil doit délibérer pour que le règlement intérieur, d'hygiène et sécurité entre en vigueur pour les employés communaux.

Accord du Conseil.

- Ouverture de poste ASVP

En prévision de la saison estivale, il est nécessaire d'embaucher 1 Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.) pour une période de 2 mois, à compter du 1er juillet jusqu'au 31 août 2014, pour 1 emploi à temps complet hebdomadaire. Un contrat à durée déterminée sera conclu avec l'employé.

Accord du Conseil.

- Comité des Anciens Combattants

La commune a réglé une gerbe de fleurs pour les commémorations mais le Comité des Anciens Combattants n'a pas reçu sa subvention de 60€ pour 2013. Demande de règlement exceptionnel.

Accord du Conseil.

- Convention pour le Relais d'Assistantes Maternelles

La convention existante entre la RAM et les communes de la communauté de communes a pris fin au 31/12/13. Le renouvellement doit prendre la forme d'un appel d'offres. Pour ne pas interrompre ce service et permettre ce marché, il est proposé de signer une convention pour 2014.

Accord du Conseil

- Convention pour la mise à disposition d'un GAB/DAB
 Cette convention aidera à l'implantation de services de proximité en leur fournissant des locaux adaptés à leur activité. Elle est consentie pour une durée de un an à compter du 01/03/2014 et elle sera renouvelable par tacite reconduction par période d'un an mais ne pouvant excéder six ans. La convention est consentie pour une indemnité d'occupation annuelle de 100€ avec révision annuelle selon l'indice des loyers commerciaux correspondant.
 Accord du Conseil.

- Association Etoile et Mer
 L'association Etoile et Mer ne peut plus utiliser le 1^{er} étage du Casino pour faire des projections de films. Proposition de mise à disposition du rez-de-jardin de la mairie avec signature d'une convention afin d'en définir les termes.
 Accord du Conseil.

- Participation voyage scolaire
 Demande de participation d'une famille pour un voyage scolaire à la neige dont 420€ restent à la charge de la famille. Le Conseil octroie à cette famille une participation communale de 100€ qui sera versée directement à la mairie de Trouville sur Mer.

- Projet de l'école
 Le montant du projet des arts numériques de l'école étant légèrement moins élevé que prévu, les professeurs des écoles demandent qu'une partie de la somme restante, soit utilisée pour l'achat de matériels pédagogiques à savoir un escalier de motricité et des masses marquées pour un montant de 234€.
 Accord du Conseil.

- Achat de matériel à la cantine
 Le lave-vaisselle de la cantine risque de tomber en panne dans les semaines à venir. Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée dans le matériel de restauration.
 Le Conseil autorise la signature du devis de l'entreprise CESBRON pour un montant de 2 134,00€ HT soit 2 560,80€ TTC.

- Vente de matériel :
 - Buggy
 Le buggy qui avait été donné à la commune, n'a malheureusement pas donné lieu à une utilisation spécifique. Après renseignement pris d'un spécialiste de la vente de ce type de véhicule, le Conseil autorise la vente pour un montant de 1 500€.

 - Table de ping-pong
 La commune possède une table de ping-pong extérieure qui n'est pas utilisée.
 Le Conseil autorise la vente pour un montant de 110€.

- Remise aux normes du Casino
 L'architecte désigné pour la mise aux normes du casino, a envoyé sa 1^{ère} note d'honoraires d'un montant de 1 470,00€ HT soit 1 764,00€ TTC. Cette note correspond à 15% de l'avant-projet sommaire.
 Le Conseil autorise le règlement.

- Sente Berthe
Proposition d'un habitant de céder à la commune pour un euro symbolique (+ frais notarié) la continuité de la sente Berthe.
Accord du Conseil.
- Coupe d'arbres
5 arbres situés en bordure du chemin communal du Grand Bec sont à abattre. Du fait de la hauteur de ces arbres, une nacelle est obligatoire. Le broyage des branches sera récupéré par la commune pour mettre sur les massifs.
Le conseil autorise la signature du devis de l'entreprise LUST Bruno pour un montant de 1 650,00€HT soit 1 980,00€ TTC.
- Guide et de plans de Villerville 2014
Demande des devis pour la création et l'impression du guide 2014 ainsi que la réédition du plan de la commune.
Le conseil autorise la signature des devis de l'entreprise MARNAT pour :
 - 3 000 guides 2014 pour 2 849,00€ HT soit 3 418,80€ TTC.
 - 3 000 plans 2014 pour 529,00€ HT soit 694,80€ TTC.
- Demande d'autorisation d'un locataire
Le locataire du snack sollicite l'autorisation de continuer le pare-vent sur la petite terrasse de l'établissement à l'identique de la grande terrasse.
Accord du conseil municipal.
- Etude de faisabilité
L'architecte de possibles acquéreurs d'un appartement situé place du Lavoir, sollicite l'avis du Conseil concernant la faisabilité d'une terrasse dans la continuité de l'appartement. La terrasse serait délimitée par un muret périphérique de 1 m de hauteur, surmonté de parois vitrées.
Le conseil municipal (sauf 2 abstentions) donne un avis défavorable pour la réalisation d'une terrasse.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Michel MARESCOT

